

COMMUNICATION

Payer directement avec Twint est désormais possible grâce à l'application mobile *PayByPhone*.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'ASR collabore avec la société *PayByPhone* en tant que partenaire pour le paiement du stationnement à distance. Cette application mobile est utilisée dans plus de 100 villes suisses, et a été introduite dans les Communes de Blonay – St-Légier, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux et Vevey, avec succès.

Pour rappel, en utilisant l'application mobile *PayByPhone*, seul le temps de stationnement réellement consommé est facturé. Son fonctionnement est simple et intuitif. L'automobiliste sélectionne la zone de stationnement, la durée, puis valide le paiement. Avant de regagner son véhicule, il confirme, dans l'application, la fin du stationnement. Le montant est débité sur sa carte de crédit et un reçu lui est adressé par e-mail. Pour éviter les oublis, des notifications sont automatiquement envoyées par l'application, peu avant le terme du stationnement.

Nouvellement, l'application mobile, disponible sur les systèmes Android et iOS, offre la possibilité du paiement direct avec Twint, outre celui par carte de crédit.

Cette nouveauté permettra aux utilisateurs non-détenteurs d'une carte de crédit de profiter de l'application tout en bénéficiant des mêmes prestations ainsi que de la sécurité de la transaction.

De plus amples informations sur l'application sont disponibles sur le site internet du partenaire : www.paybyphone.ch

Clarens, le 26 janvier 2023

Renseignements

Prière de nous contacter à l'adresse suivante : communication@securiv.ch

Communication et RP

Rue du Lac 118
C.P. 434
1815 Clarens

T. 021 966 83 33
F. 021 966 83 01

communication@securiv.ch
www.securite-riviera.ch